

Démarche : Appel à candidatures GEM 2026 ARS Bretagne

Organisme : ARS BRETAGNE

## Identité du demandeur

|                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| Email                  | <input type="text"/> |
| Etablissement<br>SIRET | <input type="text"/> |
| Dénomination           | <input type="text"/> |
| Forme juridique        | <input type="text"/> |

## Formulaire

Le présent appel à projet visa à la création de 4 nouveaux GEM en Bretagne :  
oUn GEM pour le public présentant un traumatisme crânien sur le département du Morbihan (56)  
oUn GEM pour le public présentant un handicap psychique sur le département d'Ille-et-Vilaine (35)  
oDeux GEM pour le public présentant un handicap psychique sur le département du Finistère (29).

### Département concerné par cet appel à candidatures

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ 29 - Finistère
- ☐ 35 - Ille-et-Vilaine
- ☐ 56 - Morbihan

## Données administratives du candidat porteur du projet

### Raison sociale du candidat

Indiquer la raison sociale de la personne morale qui dépose le présent projet de GEM : soit il s'agit de l'association d'usagers déjà constituée ; soit il s'agit d'un organisme gestionnaire portant le dossier, auquel cas l'association d'usagers en elle-même devra être créée dans un délai de trois ans maximum après le début du financement du GEM.

### Adresse

### Commune

## Représentant légal du candidat

Civilité

☐ Mme

☐ M.

NOM

Prénom

Qualité

## Personne en charge du dossier

Civilité

☐ Mme

☐ M.

NOM et Prénom

Fonction

Adresse électronique

## Description du projet de GEM

### 1. Description des personnes concernées

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Handicap psychique

☐ Traumatisme Crânien

### 2. Descriptif de l'association d'usagers

modalité de constitution

organisation et fonctionnement (adhérents, assemblée générale, règlement intérieur, prestations de service pour la partie RH et/ou partie comptable...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

## Appel à candidatures GEM 2026 ARS Bretagne

☐ Statuts de l'association d'usagers si déjà créée

Si le candidat porteur du projet est un organisme gestionnaire, l'association d'usagers en elle-même devra être créée dans un délai de trois ans maximum après le début du financement du GEM.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ projet de règlement intérieur

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ éventuels devis pour la prestation de service RH et / ou comptable

### 3. Présentation du parrain

description de son rôle et des modalités du parrainage

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ lettre d'engagement du parrain

### 4. Indication du lieu d'implantation du GEM et couverture géographique

préciser notamment la plus-value par rapport au maillage des GEM existants

### 5. Descriptif du type d'activités et d'animation qu'il est prévu de mettre en place

### 6. Descriptif des moyens humains et matériels

-Rôle et missions des animateurs et bénévoles

-Descriptifs des locaux nécessaires et autres moyens matériels

### 7. Descriptif des modalités d'ouverture du GEM et des plages d'accueil prévues

### 8. Descriptif des partenariats mis en place et à développer

## Appel à candidatures GEM 2026 ARS Bretagne

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ éventuel(s) courrier(s) de soutiens

### 9. Calendrier d'ouverture prévisionnelle

Préciser les différentes étapes opérationnelles jusqu'à l'ouverture

### Date de mise en œuvre prévisionnelle

### 10. Commentaires

Si vous souhaitez vous exprimer

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Autre

Si besoin

## Financement du GEM

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Formulaire Cerfa de demande de subvention

A remplir sur la base d'une demande pluriannuelle pour 2026 -2027- 2028

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ RIB daté et signé

daté et signé par le responsable de l'organisme gestionnaire ou l'association qui recevra la dotation au départ si candidature retenue